



EQUITY MARKETS

26 novembre 2021

OFFRE AU PUBLIC (NON-EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

Perspective Action AXA Mars 2022

MODALITES FINALES DES TITRES (le « Term Sheet »)

Les modalités des Obligations seront décrites dans les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur et mises à disposition à la Date d'Emission.

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 20.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacune une « Obligation », ensemble les « Obligations »). Les modalités des Obligations sont décrites dans le prospectus de base, tel qu'amendé par ses suppléments (le « Prospectus de Base »).
Emetteur:	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE , société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619 et régie par le droit du Luxembourg. <i>LEI: 549300YZ10WOWPBDW20</i>
Notation de l'Emetteur:	L'Emetteur n'est pas noté. Le Garant a fait l'objet d'une notation (voir ci-après)
Agent de Calcul:	NATIXIS Calculation Agent Department, 30 Avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France
Garant:	NATIXIS , société anonyme à conseil d'administration de droit français ayant son siège social au 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524.

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.

Page 1 of 13



Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme</i> : Standard & Poor's: A / Moody's: A1 / Fitch: A+. Ces notations sont celles en vigueur à la date du Term Sheet et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.																		
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France																		
Agent Placeur:	Natixis																		
Devise:	EUR																		
Code ISIN:	FR0014006ZR2																		
Code Commun:	241817636																		
Sous-Jacents:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>AXA SA</td> <td>CS FP</td> <td>FR0000120628</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN	1	AXA SA	CS FP	FR0000120628								
i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN																
1	AXA SA	CS FP	FR0000120628																
Marché:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.																		
Marché Lié:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.																		
Montant Nominal Total:	EUR 30 000 000																		
Valeur Nominale Indiquée:	EUR 1 000																		
Prix d'Emission:	100,00%																		
Date de Conclusion:	26 novembre 2021																		
Période de Commercialisation:	Du 22 décembre 2021 (9h00 CET) au 28 mars 2022 (17h00 CET)																		
Date de Détermination Initiale:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Date de Détermination Initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>AXA SA</td> <td>28 mars 2022</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Date de Détermination Initiale	1	AXA SA	28 mars 2022										
i	Action	Date de Détermination Initiale																	
1	AXA SA	28 mars 2022																	
Date d'Emission:	22 décembre 2021																		
Date d'Evaluation:	30 mars 2032																		
Date d'Echéance:	13 avril 2032																		
Nombre Spécifique:	6 Jours de Bourse Prévus																		
Remboursement Automatique Anticipé:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>28 avril 2022</td> <td>12 mai 2022</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>30 mai 2022</td> <td>13 juin 2022</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>28 juin 2022</td> <td>12 juillet 2022</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>			t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	28 avril 2022	12 mai 2022	N/A	2	30 mai 2022	13 juin 2022	N/A	3	28 juin 2022	12 juillet 2022	N/A
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																
1	28 avril 2022	12 mai 2022	N/A																
2	30 mai 2022	13 juin 2022	N/A																
3	28 juin 2022	12 juillet 2022	N/A																

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



4	28 juillet 2022	11 août 2022	N/A
5	29 août 2022	12 septembre 2022	N/A
6	28 septembre 2022	12 octobre 2022	N/A
7	28 octobre 2022	11 novembre 2022	N/A
8	28 novembre 2022	12 décembre 2022	N/A
9	28 décembre 2022	11 janvier 2023	N/A
10	30 janvier 2023	13 février 2023	N/A
11	28 février 2023	14 mars 2023	N/A
12	28 mars 2023	11 avril 2023	108,52%
13	28 avril 2023	12 mai 2023	109,23%
14	29 mai 2023	12 juin 2023	109,94%
15	28 juin 2023	12 juillet 2023	110,65%
16	28 juillet 2023	11 août 2023	111,36%
17	28 août 2023	11 septembre 2023	112,07%
18	28 septembre 2023	12 octobre 2023	112,78%
19	30 octobre 2023	13 novembre 2023	113,49%
20	28 novembre 2023	12 décembre 2023	114,20%
21	28 décembre 2023	11 janvier 2024	114,91%
22	29 janvier 2024	12 février 2024	115,62%
23	28 février 2024	13 mars 2024	116,33%
24	28 mars 2024	11 avril 2024	117,04%
25	29 avril 2024	13 mai 2024	117,75%
26	28 mai 2024	11 juin 2024	118,46%
27	28 juin 2024	12 juillet 2024	119,17%
28	29 juillet 2024	12 août 2024	119,88%
29	28 août 2024	11 septembre 2024	120,59%
30	30 septembre 2024	14 octobre 2024	121,30%
31	28 octobre 2024	11 novembre 2024	122,01%
32	28 novembre 2024	12 décembre 2024	122,72%
33	30 décembre 2024	13 janvier 2025	123,43%
34	28 janvier 2025	11 février 2025	124,14%
35	28 février 2025	14 mars 2025	124,85%
36	28 mars 2025	11 avril 2025	125,56%
37	28 avril 2025	12 mai 2025	126,27%
38	28 mai 2025	11 juin 2025	126,98%
39	30 juin 2025	14 juillet 2025	127,69%
40	28 juillet 2025	11 août 2025	128,40%
41	28 août 2025	11 septembre 2025	129,11%
42	29 septembre 2025	13 octobre 2025	129,82%
43	28 octobre 2025	11 novembre 2025	130,53%
44	28 novembre 2025	12 décembre 2025	131,24%
45	29 décembre 2025	12 janvier 2026	131,95%
46	28 janvier 2026	11 février 2026	132,66%
47	2 mars 2026	16 mars 2026	133,37%
48	30 mars 2026	13 avril 2026	134,08%
49	28 avril 2026	12 mai 2026	134,79%
50	28 mai 2026	11 juin 2026	135,50%
51	29 juin 2026	13 juillet 2026	136,21%
52	28 juillet 2026	11 août 2026	136,92%
53	28 août 2026	11 septembre 2026	137,63%
54	28 septembre 2026	12 octobre 2026	138,34%
55	28 octobre 2026	11 novembre 2026	139,05%
56	30 novembre 2026	14 décembre 2026	139,76%
57	28 décembre 2026	11 janvier 2027	140,47%
58	28 janvier 2027	11 février 2027	141,18%
59	1 mars 2027	15 mars 2027	141,89%
60	30 mars 2027	13 avril 2027	142,60%
61	28 avril 2027	12 mai 2027	143,31%
62	28 mai 2027	11 juin 2027	144,02%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



63	28 juin 2027	12 juillet 2027	144,73%
64	28 juillet 2027	11 août 2027	145,44%
65	30 août 2027	13 septembre 2027	146,15%
66	28 septembre 2027	12 octobre 2027	146,86%
67	28 octobre 2027	11 novembre 2027	147,57%
68	29 novembre 2027	13 décembre 2027	148,28%
69	28 décembre 2027	11 janvier 2028	148,99%
70	28 janvier 2028	11 février 2028	149,70%
71	28 février 2028	13 mars 2028	150,41%
72	28 mars 2028	11 avril 2028	151,12%
73	28 avril 2028	12 mai 2028	151,83%
74	29 mai 2028	12 juin 2028	152,54%
75	28 juin 2028	12 juillet 2028	153,25%
76	28 juillet 2028	11 août 2028	153,96%
77	28 août 2028	11 septembre 2028	154,67%
78	28 septembre 2028	12 octobre 2028	155,38%
79	30 octobre 2028	13 novembre 2028	156,09%
80	28 novembre 2028	12 décembre 2028	156,80%
81	28 décembre 2028	11 janvier 2029	157,51%
82	29 janvier 2029	12 février 2029	158,22%
83	28 février 2029	14 mars 2029	158,93%
84	28 mars 2029	11 avril 2029	159,64%
85	30 avril 2029	14 mai 2029	160,35%
86	28 mai 2029	11 juin 2029	161,06%
87	28 juin 2029	12 juillet 2029	161,77%
88	30 juillet 2029	13 août 2029	162,48%
89	28 août 2029	11 septembre 2029	163,19%
90	28 septembre 2029	12 octobre 2029	163,90%
91	29 octobre 2029	12 novembre 2029	164,61%
92	28 novembre 2029	12 décembre 2029	165,32%
93	28 décembre 2029	11 janvier 2030	166,03%
94	28 janvier 2030	11 février 2030	166,74%
95	28 février 2030	14 mars 2030	167,45%
96	28 mars 2030	11 avril 2030	168,16%
97	29 avril 2030	13 mai 2030	168,87%
98	28 mai 2030	11 juin 2030	169,58%
99	28 juin 2030	12 juillet 2030	170,29%
100	29 juillet 2030	12 août 2030	171,00%
101	28 août 2030	11 septembre 2030	171,71%
102	30 septembre 2030	14 octobre 2030	172,42%
103	28 octobre 2030	11 novembre 2030	173,13%
104	28 novembre 2030	12 décembre 2030	173,84%
105	30 décembre 2030	13 janvier 2031	174,55%
106	28 janvier 2031	11 février 2031	175,26%
107	28 février 2031	14 mars 2031	175,97%
108	28 mars 2031	15 avril 2031	176,68%
109	28 avril 2031	12 mai 2031	177,39%
110	28 mai 2031	11 juin 2031	178,10%
111	30 juin 2031	14 juillet 2031	178,81%
112	28 juillet 2031	11 août 2031	179,52%
113	28 août 2031	11 septembre 2031	180,23%
114	29 septembre 2031	13 octobre 2031	180,94%
115	28 octobre 2031	11 novembre 2031	181,65%
116	28 novembre 2031	12 décembre 2031	182,36%
117	29 décembre 2031	12 janvier 2032	183,07%
118	28 janvier 2032	11 février 2032	183,78%
119	1 mars 2032	15 mars 2032	184,49%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le **Prix de l'Action**, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est **supérieur ou égal** au **Prix de Remboursement Automatique Anticipé** alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de l'Action: Désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation et à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Prix Initial spécifié ci-dessous :

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Prix de Remboursement Automatique Anticipé
1	28 avril 2022	N/A
2	30 mai 2022	N/A
3	28 juin 2022	N/A
4	28 juillet 2022	N/A
5	29 août 2022	N/A
6	28 septembre 2022	N/A
7	28 octobre 2022	N/A
8	28 novembre 2022	N/A
9	28 décembre 2022	N/A
10	30 janvier 2023	N/A
11	28 février 2023	N/A
12	28 mars 2023	100,00%
13	28 avril 2023	100,00%
14	29 mai 2023	100,00%
15	28 juin 2023	100,00%
16	28 juillet 2023	100,00%
17	28 août 2023	100,00%
18	28 septembre 2023	100,00%
19	30 octobre 2023	100,00%
20	28 novembre 2023	100,00%
21	28 décembre 2023	100,00%
22	29 janvier 2024	100,00%
23	28 février 2024	100,00%
24	28 mars 2024	100,00%
25	29 avril 2024	100,00%
26	28 mai 2024	100,00%
27	28 juin 2024	100,00%
28	29 juillet 2024	100,00%
29	28 août 2024	100,00%
30	30 septembre 2024	100,00%
31	28 octobre 2024	100,00%
32	28 novembre 2024	100,00%
33	30 décembre 2024	100,00%
34	28 janvier 2025	100,00%
35	28 février 2025	100,00%
36	28 mars 2025	100,00%
37	28 avril 2025	100,00%
38	28 mai 2025	100,00%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " de présentes.



39	30 juin 2025	100,00%
40	28 juillet 2025	100,00%
41	28 août 2025	100,00%
42	29 septembre 2025	100,00%
43	28 octobre 2025	100,00%
44	28 novembre 2025	100,00%
45	29 décembre 2025	100,00%
46	28 janvier 2026	100,00%
47	2 mars 2026	100,00%
48	30 mars 2026	100,00%
49	28 avril 2026	100,00%
50	28 mai 2026	100,00%
51	29 juin 2026	100,00%
52	28 juillet 2026	100,00%
53	28 août 2026	100,00%
54	28 septembre 2026	100,00%
55	28 octobre 2026	100,00%
56	30 novembre 2026	100,00%
57	28 décembre 2026	100,00%
58	28 janvier 2027	100,00%
59	1 mars 2027	100,00%
60	30 mars 2027	100,00%
61	28 avril 2027	100,00%
62	28 mai 2027	100,00%
63	28 juin 2027	100,00%
64	28 juillet 2027	100,00%
65	30 août 2027	100,00%
66	28 septembre 2027	100,00%
67	28 octobre 2027	100,00%
68	29 novembre 2027	100,00%
69	28 décembre 2027	100,00%
70	28 janvier 2028	100,00%
71	28 février 2028	100,00%
72	28 mars 2028	100,00%
73	28 avril 2028	100,00%
74	29 mai 2028	100,00%
75	28 juin 2028	100,00%
76	28 juillet 2028	100,00%
77	28 août 2028	100,00%
78	28 septembre 2028	100,00%
79	30 octobre 2028	100,00%
80	28 novembre 2028	100,00%
81	28 décembre 2028	100,00%
82	29 janvier 2029	100,00%
83	28 février 2029	100,00%
84	28 mars 2029	100,00%
85	30 avril 2029	100,00%
86	28 mai 2029	100,00%
87	28 juin 2029	100,00%
88	30 juillet 2029	100,00%
89	28 août 2029	100,00%
90	28 septembre 2029	100,00%
91	29 octobre 2029	100,00%
92	28 novembre 2029	100,00%
93	28 décembre 2029	100,00%
94	28 janvier 2030	100,00%
95	28 février 2030	100,00%
96	28 mars 2030	100,00%
97	29 avril 2030	100,00%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	98	28 mai 2030	100,00%
	99	28 juin 2030	100,00%
	100	29 juillet 2030	100,00%
	101	28 août 2030	100,00%
	102	30 septembre 2030	100,00%
	103	28 octobre 2030	100,00%
	104	28 novembre 2030	100,00%
	105	30 décembre 2030	100,00%
	106	28 janvier 2031	100,00%
	107	28 février 2031	100,00%
	108	28 mars 2031	100,00%
	109	28 avril 2031	100,00%
	110	28 mai 2031	100,00%
	111	30 juin 2031	100,00%
	112	28 juillet 2031	100,00%
	113	28 août 2031	100,00%
	114	29 septembre 2031	100,00%
	115	28 octobre 2031	100,00%
	116	28 novembre 2031	100,00%
	117	29 décembre 2031	100,00%
	118	28 janvier 2032	100,00%
	119	1 mars 2032	100,00%
Montant de Remboursement Final:	<p>Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1: Si le Prix Final à la Date d'Evaluation est supérieur ou égal à 100,00% du Prix Initial, alors:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 185,20%</p> <p>Cas 2: Si le Prix Final à la Date d'Evaluation est inférieur à 100,00% du Prix Initial, alors:</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2a:</u> Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2b:</u> Si l'Événement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</p> <p>Avec $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$</p> <p>Performance Finale: Prix Final / Prix Initial</p>		
Prix Initial:	<p>Désigne, le Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date de Détermination Initiale.</p>		



Prix Final:	Désigne, le Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation.							
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.							
Evènement Activant:	L'Evènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le Prix de l'Action à l'Heure d'Evaluation de l'Activation est inférieur à la Barrière Activante .							
Barrière Activante:	La Barrière Activante est égale à 60,00% du Prix Initial:							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Barrière Activante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>AXA SA</td> <td>EUR TBD</td> </tr> </tbody> </table>	i	Action	Barrière Activante	1	AXA SA	EUR TBD	
i	Action	Barrière Activante						
1	AXA SA	EUR TBD						
Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.							
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (incluse) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (incluse).							
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation							
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation							
Heure d'Evaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.							
Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant							
Jour Ouvré:	TARGET							
Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 16							
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 16							
Droit applicable:	Droit Français							
Règlement-livraison:	Euroclear France							
Cotation:	Il est demandé à ce que les Obligations soient cotées sur Luxembourg Stock Exchange							
Notation:	Aucune							
TEFRA Rules:	Non Applicable							

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Eligibilité à l'Eurosystem:	Non
Formes des Obligations:	Obligation au porteur
Représentant de la Masse:	F&S Financial Services SAS 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5f), pour illégalité (Modalité 5(k) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (8) :	Conformément à la Modalité 16
Documentation:	<p>Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p>
Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de la valorisation:	Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com .
Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Information sur le prix:	Bloomberg SIX Telekurs Reuters
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<p><u>Offre au public en France.</u></p> <p>Les Obligations sont offertes au public en France. En dehors de ce pays, les Obligations feront l'objet d'un placement privé (offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus) exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus, et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



<p>Considérations fiscales américaines:</p>	<p>Les Obligations ne doivent pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>
<p>Distributeurs:</p>	
<p>Typologie de commercialisation:</p>	<p>La contrepartie achète les Obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input type="checkbox"/> Pour ses clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention-cadre de référencement entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.
<p>Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :</p>	<p>Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (« un distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MiFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MiFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>



<p>Commissions et frais :</p>	<p>La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1.00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres.</p> <p>Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.</p>
<p>Coûts et frais MIFID II:</p>	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits (produits vanille) et services sont disponibles sur le site internet de NATIXIS CIB (https://cib.NATIXIS.com). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIFID II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel).</p> <p>NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).</p>
<p>Facteurs de risques :</p>	<p>Les Obligations peuvent être remboursées en-dessous du pair et le montant de remboursement peut varier considérablement en fonction des conditions de marché. Tout montant dû au titre des Obligations porte le risque de crédit de l'Emetteur, et le cas échéant, du Garant.</p> <p>Se référer au Prospectus de Base et, le cas échéant, au résumé des Conditions Définitives pour plus d'informations sur les facteurs de risque.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « Term Sheet » définitif et un document strictement confidentiel. Les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Il ne doit être remis ou copié à l'intention d'aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit.</p> <p>Par la présente, le(s) destinataire(s) reconnaît(ssent) expressément que ce document n'est pas communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un conseil en investissement ; • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ; • dans le cadre d'un démarchage bancaire et financier effectué ; par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ; ou • plus généralement, dans le cadre d'un service bancaire ou d'un service d'investissement. <p>La distribution, la possession ou la remise de ce document, vers ou à partir des certaines juridictions peut être limitée voire interdite par la réglementation et les lois applicables. Ainsi les personnes ou entités ayant reçu ce document doivent s'assurer et déclarent qu'elles ont connaissance et respecteront les limitations ou les interdictions précitées. L'Emetteur, le cas échéant, le Garant, leurs sociétés mères, leurs filiales, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MIFID II/ Marché Cible " des présentes.



de ce document ou de leurs conseils concernant la distribution, la possession ou la remise de ce document dans, vers ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou toute autre juridiction où sa distribution est limitée voire interdite conformément à la réglementation et aux lois applicables. Voir également le paragraphe « Restrictions de vente » ci-dessus.

Ce document ne constitue pas une offre d'achat, de vente ou de souscription ou une invitation à acheter, vendre ou à souscrire tout instrument financier et n'est pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation pour l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) de réaliser la transaction envisagée sous réserve des termes et conditions décrits dans le présent document.

Investir dans les Obligations nécessite une expérience et une connaissance des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance afin d'évaluer les avantages et les risques liés à un investissement dans les Obligations. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision d'investir qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Avant de procéder à toute décision d'investissement dans les Obligations, tout investisseur potentiel doit obtenir tous les conseils (internes ou externes) qu'il considère souhaitables ou nécessaires de ses conseils quant aux aspects financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux, comptables et connexes d'un investissement dans les Obligations en vue de vérifier que l'investissement dans les Obligations est adapté à ses objectifs et contraintes d'investissement et d'obtenir une évaluation indépendante des risques et des avantages d'un investissement dans les Obligations.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne pourra être tenu responsable de toute perte financière ou de tout dommage direct ou indirect lié à une décision d'investissement prise sur la base des informations indiquées dans ce document et il ne doit pas être considéré comme ayant fourni un service, en particulier, un service d'investissement.

Sauf dans les cas où la loi ou la réglementation applicable en dispose autrement, l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) quant à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, des projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'a pas été tenu compte pour les besoins de ce document des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant, du Garant). L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.

Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction, entre autres, des conditions de marché et de toute hypothèse qui serait utilisée pour les besoins de l'établissement de ce document. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs



de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures. Ces informations peuvent être modifiées ou retirées par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) à tout moment sans préavis.

Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ou son conseil.

Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les informations contenues dans ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.